



Compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2008

Présents : ADELL JM – BARDOU G – BEDOS D – BERRETTE S - BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P - GUILHAUMON JM – GOUTY M – MARTIN R – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL Michel

Absente :
JAFFUEL Christine

I – AVENANT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE

Proposition d'avenant d'un montant de 14 649 € HT, 17 520.20 € TTC concernant les enduits de la chambre des vannes, ainsi que le changement de tuyaux à l'intérieur des bassins en inox et l'asservissement chloration ouest et est. Le conseil municipal l'unanimité adopte cet avenant.

II - AVENANT DES TRAVAUX DE REFECTION DES EAUX USEES AU CENTRE DU VILLAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les devis des entreprises à savoir :

- JOULIE TP	24 315 €	H.T.
- SARL KARAM	24 427,5 €	H.T.
- L'HOMME ET LA PIERRE	22 425 €	H.T.

L'entreprise choisie est L'Homme et la Pierre. C4EST adopté à l'unanimité.

III – CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose :	- la Société VERITAS :	15 523,18 T.T.C.
	- la Société SOCOTEC :	15 808,73 T.T.C.
	- la Société QUALICONSULT :	16 755,96 T.T.C.

L'entreprise retenue à l'unanimité par le conseil est le Cabinet Véritas.

IV - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A UNE ASSOCIATION

Monsieur le Maire expose que l'association St Alban demande une subvention exceptionnelle suite à des manifestations organisées pendant la fête du village. Le déficit constaté est de 1811 €. Le Maire propose d'allouer la somme de 1000 euros afin de permettre à l'association de continuer son activité.

En outre il précise que l'association a choisi de se désolidariser de la fête en 2009. Cette association qui a joué le jeu en prenant en charge la fête mérite, selon lui d'être soutenue.

Le conseil après avoir souligné que le repas réalisé à prix coûtant ne permettait pas d'atténuer le déficit, décide d'adopter à l'unanimité cette proposition.

V – CREATION D'UNE COMMISSION : SCHEMA DES VOIRIES COMMUNALES

Afin de classer et d'inventorier les chemins sur la commune pour notamment éviter les litiges avec les tiers, Monsieur le Maire propose de créer une commission à l'initiative du cabinet de géomètres ROQUE qui est chargé de cette opération pour un montant d'honoraires de : 4 485 € TTC.

Inscrits : Jean-Michel ADELL, Michel REVEL, Michel CAZENAVE, Jean-Luc PIOCH, Sarah BERETTE. Le prolongement de cette opération permettra de définir l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie des espaces publics et des transports aux personnes handicapées, suite à la notification faite aux maires par la préfecture datée du 28 avril 2008.

Adoption à l'unanimité.

VI – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire propose de reconduire la candidature du premier adjoint Dominique BEDOS.

Adoption à l'unanimité.

VII – CONVENTION POSTE-MAIRIE

Suite à la réorganisation de la présence postale, la poste propose à la commune de signer une convention pour la création d'une agence postale communale.

Cette convention prévoit une compensation financière couvrant l'intégralité des frais liés à l'emploi à mi-temps dédié au fonctionnement de l'agence postale, ce pour une durée de 9 ans reconductible.

Monsieur BARDOU déclare que cette solution ne lui convient pas compte-tenu des statuts futurs de l'entreprise Poste, il pense que ce n'est pas rendre service à la Poste que de suppléer au fonctionnement de la Poste.

En outre, il précise que cela va déstabiliser le service de la commune.

1 vote contre la convention, Raymond MARTIN, 13 voix pour.

Sur le principe le conseil dénonce le désengagement de l'Etat et des services publics dans le milieu rural.

VIII - Question diverse

Création d'un groupe de travail sur le moulin de Julian et son évolution. Le 18 août à 18 h aura lieu une sortie pédestre au moulin (Christine JAFFUEL, Danielle BONVALLET, Max GOUTY, Raymond MARTIN, Dominique BEDOS)